

épouse l'au presbiter, âgée de cinquante un
ans Demeurant susdite Ville de Cherbourg, et tant
ce jour a Paris présente et consentant au mariage
de la fille;

Après publication faite en cette mairie le
Dimanches Quatorze et quinze un mai presch
mois, affiche apposé par hute aux termes de
la loi aucune opposition n'ayant été formé
a la Célébration;

Les Actes de Naissance de l'Époux l'acte de
consentement du père et de la mère de l'époux et
l'acte de Décès du père de l'épouse ont été
registrés au Diocèse de la Susdite Ville de ~~Cherbourg~~
Cherbourg en date du quinze un mai un huit
Ceux quarante trois ont été déposés et paraphés
lecture en a été faite ainsi que de l'acte de
la célébration du mariage sur le droit et les devoirs res-
pectifs de l'Époux;

Les Contractans ont déclaré qu'ils sont père
et mère d'une enfant de Sexe féminin, qui est
née le Douze Octobre un huit un quarante deux
et a été inscrite le lendemain aux registres de l'acte
de Naissance de cette mairie sous les noms
Alice Celeste Marie et sous la désignation
de fille de Jean François Fleury et de Louise
Justine Bremond qu'ils reconnaissent et
legitiment cette enfant Louise et ont leur
fille;